

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
8 août 2002
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 6 août 2002, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Président du Comité
du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001)
concernant la lutte antiterroriste**

Je me réfère à ma lettre du 11 février 2002 (S/2002/162) transmettant un rapport soumis par l'Arménie au Comité contre le terrorisme en application du paragraphe 6 de la résolution 1373 (2001).

Le Comité contre le terrorisme a examiné soigneusement ce rapport, avec l'aide de ses experts, et a communiqué par écrit ses observations préliminaires au Représentant permanent de l'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies. L'Arménie a été priée de répondre sous forme de rapport complémentaire le 15 octobre 2002 au plus tard.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1373 (2001)
concernant la lutte antiterroriste
(*Signé*) Jeremy **Greenstock**

